

3. Questions de droit – Tâche et limites de la démocratie – Droit public et justice pénale

Pour se faire une idée correcte de la vie sociale, il faut, à bien des égards, voir clairement la relation existant entre les hommes qui, dans leur vivre ensemble, génèrent la vie sociale, et les institutions au sein desquelles ils vivent. Celui qui examine la vie sociale sans préjugés s'aperçoit qu'en fin de compte, toutes les institutions qui nous entourent sont issues des mesures prises par les hommes, de leur volonté. Quand on en arrive à ce point de vue, on finit par se dire : dans la vie sociale, tout dépend principalement de la question de savoir si les hommes se révèlent être des personnes sociales ou antisociales de par leurs forces, leurs capacités, leur attitude envers les autres, etc. Ceux qui ont une mentalité sociale, une vision sociale de la vie, créeront des institutions qui agiront socialement. Et l'on peut quasiment affirmer que la capacité de l'individu à gagner ce dont il a besoin pour vivre dépendra de la façon dont ses semblables produiront les moyens dont il a besoin, s'ils travaillent pour lui de telle sorte qu'il puisse vivre de ce qu'il gagne. La question de savoir si l'individu peut s'acheter suffisamment de pain – pour parler de choses très concrètes – dépendra de ce que les hommes auront mis en place des institutions par lesquelles celui qui travaille, qui fournit quelque chose, peut échanger le pain correspondant à son travail, à ce qu'il a fait. Et si l'individu est réellement en mesure de mettre son travail en pratique, de se tenir réellement à l'endroit où il peut acquérir les moyens nécessaires à sa subsistance, dépendra là encore de ce que les hommes parmi lesquels il vit auront mis en place les institutions sociales grâce auxquelles il peut être à la place qui lui correspond.

Il suffit de jeter un regard impartial sur la vie sociale pour reconnaître ce que je viens d'exprimer sous forme d'axiome, de connaissance de base de la question sociale. On aura du mal à prouver ce principe à celui qui ne le reconnaît pas, parce qu'il n'a pas tendance à regarder la vie sans parti pris, pour se convaincre qu'il en est vraiment ainsi – ce qu'il peut faire pourtant dans chaque domaine de la vie.

Cependant, pour l'homme actuel, ce point de vue a quelque chose d'extrêmement désagréable. Parce que l'homme actuel attache une grande importance au fait qu'on ne le touche pas. Il lui est facile d'accepter que les institutions soient améliorées, qu'elles soient transformées, mais il estime que c'est une atteinte à sa dignité humaine que de devoir dire qu'il devrait lui-même changer de façon d'être, de comportement. Il est facilement satisfait lorsqu'on dit que les institutions doivent devenir sociales ; il apprécie moins quand on parle de la nécessité pour lui de devenir social.

Ainsi, quelque chose d'extraordinairement étrange est apparu récemment dans l'évolution historique de l'humanité. Au cours des derniers siècles, comme je l'ai déjà évoqué dans la première conférence, la vie économique a débordé ce que les hommes ont développé en termes de conceptions, notamment juridiques et spirituelles, de cette vie économique. Dans la première conférence, j'ai attiré l'attention sur le fait que la critique sociale de Woodrow Wilson se résume à dire : la vie économique a posé ses exigences, a progressé, a pris certaines formes ; la vie juridique, la vie spirituelle, par laquelle nous cherchons à dominer cette vie économique, en reste à de vieilles positions, elle n'a pas suivi. Mais c'est un fait profondément significatif de l'évolution récente de l'humanité.

Avec la complexité croissante des conditions techniques et de la situation capitaliste compliquée devenue nécessaire, de la situation des entreprises, la vie économique a posé ses exigences. Les faits de la vie économique ont, je dirais, progressivement échappé aux hommes ; ils suivent plus ou moins leur propre cours. L'homme n'a pas trouvé la force de dominer cette vie économique par ses représentations, par ses idées. Comme on le voit très bien, l'homme moderne a progressivement renoncé à former ses concepts de droit, ainsi que ses concepts spirituels, à partir de la pensée sur les exigences économiques, de la pensée sur l'économique. On peut ainsi dire que le trait caractéristique de l'évolution de l'humanité au cours des derniers siècles est que les concepts juridiques, par

lesquels les gens veulent vivre en paix les uns avec les autres, et les concepts de la vie de l'esprit, par lesquels ils veulent développer et façonner leurs capacités, sont devenus fortement dépendants de la vie économique.

On ne remarque pas à quel point, en ces temps modernes, les représentations humaines et le comportement des gens les uns envers les autres sont devenus dépendants de la vie économique. Bien sûr, les hommes ont aussi créé eux-mêmes les institutions des siècles passés, mais dans une large mesure, ils ne les ont pas créées à partir de conceptions et d'idées nouvelles, mais plutôt à partir d'impulsions inconscientes, de motivations inconscientes. Et cela a abouti à quelque chose que l'on peut appeler une certaine anarchie dans la structure de l'organisme social. J'ai déjà parlé de cette anarchie, de différents points de vue, dans les deux premières conférences.

Mais c'est au sein de cette structure sociale anarchique de l'époque récente que se sont développées les conditions mêmes qui ont conduit à la forme moderne de la question prolétarienne. Le prolétaire qui a été arraché à son métier, mis à la machine, parqué dans la fabrique, qu'a-t-il vu principalement en regardant la vie qui s'est développée autour de lui ? Il a constaté, à partir de sa propre vie, comment tout ce qu'il peut penser, ce qu'il a comme droits sur les autres, combien tout est déterminé par les rapports de force économiques, par les rapports de force économiques qui lui sont imposés avant tout par le fait qu'il est le faible économiquement par rapport au fort économiquement.

On peut donc dire qu'il y a un certain déni, dans les principaux cercles dirigeants, de la vérité fondamentale selon laquelle les institutions humaines devraient provenir de l'homme lui-même, de sa vie consciente. Les gens ont oublié d'appliquer réellement cette vérité fondamentale à la vie sociale. Peu à peu, les milieux dirigeants se sont instinctivement abandonnés à une vie – si ce n'est à une foi – qui a fait dépendre l'esprit et le droit des moyens du pouvoir économique. Mais de là est né un dogme, une vision de la vie des personnalités socialistes et de leurs adhérents. Leur conception de la vie est née de la conviction que, dans l'évolution de l'humanité, il faut qu'il n'y ait pas de possibilité pour l'homme d'organiser de lui-même les rapports de droit, d'organiser lui-même la vie de l'esprit, mais que la vie de l'esprit et la vie du droit résultent, tel un appendice, des réalités économiques, des branches de production économiques, etc.

Ainsi, dans de larges cercles, la question sociale s'est posée du point de vue d'une exigence particulière. Dans ces milieux, on a cru que la vie de l'économie faisait la vie du droit, que la vie de l'économie faisait la vie de l'esprit ; par conséquent, il fallait transformer la vie économique en elle-même de façon qu'elle produise une vie du droit, une vie de l'esprit, qui réponde aux exigences de ces milieux. Le prolétariat a appris à faire entrer dans sa conscience ce qui était devenu les habitudes des cercles dirigeants ; ce que d'autres vivaient instinctivement est devenu un dogme, et aujourd'hui nous faisons face à la question sociale de telle manière que l'opinion est répandue dans les cercles les plus larges : il suffit de transformer la vie économique, les institutions économiques, et alors tout le reste, la vie du droit, la vie de l'esprit, suivra de lui-même, tout comme des institutions économiquement correctement, bien structurées socialement, naîtront de cette vie de l'esprit et de cette vie du droit.

Sous l'influence de ce point de vue, on a mal évalué ce dont il s'agit en réalité dans la nouvelle question sociale. D'une certaine manière, elle a été recouverte, voilée, par une grande tromperie, par une énorme illusion issue de ce dogme. Voici de quoi il s'agit réellement : ce qui résulte de l'histoire récente de l'humanité est précisément la nécessité de dépasser la dépendance de la vie du droit et de la vie de l'esprit par rapport à la vie de l'économie. Et si de larges cercles socialistes pensent aujourd'hui qu'il faut commencer par façonner différemment la vie de l'économie et que tout le reste suivra par lui-même, nous devons nous poser la question : quels rapports faut-il créer dans le domaine du droit, de la vie de l'esprit en soi, pour que de la vie de l'esprit renouvelée, de la vie du droit renouvelée, naissent des conditions économiques qui correspondent aux exigences d'une existence digne ? Non pas : comment rendre la vie du droit, la vie de l'esprit, de plus en plus dépendantes de la vie de l'économie ? – mais : comment sortir de cette dépendance ? C'est la première question à se poser.

Cette considération est très importante, car elle nous montre quels sont les obstacles à une vision impartiale de la question sociale du présent, et que l'un des obstacles les plus importants est un dogme qui s'est formé au cours des siècles. Et ce dogme s'est tellement enraciné que beaucoup de gens instruits et non instruits, prolétaires et non prolétaires, se moquent de vous aujourd'hui si vous pensez que la guérison de la vie du droit et de la vie de l'esprit pourrait aussi venir d'un autre côté que d'une transformation de la vie de l'économie.

Ma tâche consiste aujourd'hui à parler de la vie du droit et, après-demain, de la vie de l'esprit. Après tout, la vie du droit, dans son essence et sa signification propres, a souvent confronté les hommes à la question : quelle est en fait l'origine du droit ? Quelle est l'origine de ce que les gens disent être juste dans leur attitude les uns envers les autres ? Cette question a toujours été très, très importante pour les gens. Mais il est très étrange que dans un large cercle de personnes socialement conscientes, la véritable question du droit est comme tombée dans un trou, elle n'est plus là. Certes, il existe aujourd'hui de nombreuses discussions académiques et théoriques sur la nature et la signification du droit, etc., mais la disparition de la question du droit est précisément le trait caractéristique de la vision sociale de ces milieux.

Pour en discuter avec vous, je vais attirer votre attention sur un phénomène qui devient de plus en plus fréquent de nos jours, alors qu'il y a peu de temps encore, il était complètement négligé. Les hommes ont vu apparaître des conditions sociales intenable. Même ceux qui, dans leur vie, sont restés plus ou moins épargnés par ces conditions non sociales ont tenté d'y réfléchir. Comme je viens de le dire, il en était toujours ainsi, encore récemment, que les gens riaient lorsqu'on disait attendre quelque chose des questions d'esprit et de droit pour les conditions économiques ; or aujourd'hui – mais comme si cela venait des profondeurs sombres de l'esprit, pourrait-on dire – on est de plus en plus souvent confronté à cette affirmation : effectivement, dans l'attitude des hommes les uns envers les autres, on prend également en considération quelque chose comme les questions de l'âme et les questions de droit ; et une grande partie de la confusion des conditions sociales aujourd'hui est due au fait qu'on a trop peu tenu compte des conditions spirituelles des hommes, de leurs conditions d'âme et de leurs conditions de droit en tant que telles. On a donc commencé à reconnaître, parce que c'est tellement évident, que le salut doit venir d'une autre source que du côté purement factuel, économique. Mais on n'y attache pas encore suffisamment d'importance dans la discussion pratique de la question.

C'est comme un fil rouge qui traverse tout ce que disent les nouveaux penseurs socialistes : il faut créer une structure sociale dans laquelle les gens puissent vivre selon leurs capacités et leurs besoins. Peu importe que ce soit plus ou moins ridiculement radical ou plus conservateur : on entend partout que les dommages causés à l'ordre social actuel sont dus en grande partie au fait que l'homme n'y est pas en mesure d'utiliser pleinement ses capacités ; et, d'autre part, au fait que cet ordre social est tel qu'il ne peut pas satisfaire ses besoins, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une certaine égalité dans la satisfaction des besoins.

En disant cela, on revient à deux éléments fondamentaux de la vie humaine. Les capacités sont des choses qui se rapportent davantage à la représentation humaine. En effet, elles proviennent toutes, en fin de compte, de l'homme, car il doit agir consciemment, à partir de sa représentation, de sa volonté de penser. Certes, le sentiment doit constamment enflammer, enthousiasmer, les facultés de représentation, mais le sentiment en tant que tel ne peut rien faire si la représentation de base n'est pas là. Ainsi, quand on parle des capacités, et même des compétences pratiques, on en arrive pour finir à la vie des représentations. Un certain nombre de personnes ont donc compris qu'il fallait veiller à ce que l'homme puisse faire valoir sa vie de représentation dans la structure sociale. L'autre chose qui est alors revendiquée concerne davantage l'élément de vie que constitue la volonté humaine. La volonté, qui est liée au désir, au besoin de tel ou tel produit, est une force fondamentale de l'être humain. Et quand on dit que l'homme doit pouvoir vivre dans une structure sociale en fonction de ses besoins, on regarde du côté de la volonté.

Sans le savoir, les marxistes eux-mêmes, quand ils soulèvent leur question sociale et essaient de faire croire qu'ils ne parlent que des institutions, parlent de l'homme. Ils parlent bien d'institutions, mais

ils veulent créer des institutions qui puissent mettre à contribution la vie des représentations, les capacités humaines, et satisfaire de manière égale les besoins humains existants.

Cette façon de voir présente quelque chose de très particulier : elle ne tient pas du tout compte d'un élément de la vie humaine, la vie émotionnelle. Voyez-vous, si l'on disait que le but est de parvenir à une structure sociale dans laquelle les gens puissent vivre selon leurs capacités, selon leurs sentiments, selon leurs besoins, alors on atteindrait l'être humain tout entier. Mais curieusement, en essayant de caractériser de façon globale ce qu'est le but social de l'homme, on omet sa vie du sentiment. Et celui qui omet la vie du sentiment dans sa vision de l'humanité omet en fait toute considération des rapports de droit réels dans l'organisme social. Car les rapports de droit peuvent se développer dans le vivre ensemble des hommes uniquement de façon qu'un sentiment après l'autre soit abrasé, affûté. Le droit public est le résultat de ce que les hommes ont des sentiments les uns pour les autres. Et comme l'élément de vie du sentiment a été laissé de côté dans la question fondamentale du mouvement social, la question du droit n'a pas pu faire autrement que tomber dans un trou, disparaître, comme je l'ai dit. Et c'est précisément sur cette question du droit qu'il faut jeter une lumière juste. Bien sûr, on sait qu'il existe un droit, mais on voudrait que ce droit ne soit qu'un appendice des conditions économiques.

Comment le droit évolue-t-il dans le vivre ensemble des hommes ? Voyez-vous, on a souvent tenté de donner une définition du droit, mais il n'en est jamais sorti aucune définition satisfaisante. Il ne ressort pas grand-chose non plus de la recherche de l'origine du droit, d'où vient le droit. On voulait répondre à cette question. Rien n'en est vraiment sorti. Pourquoi ? C'est comme essayer de développer le langage d'une manière ou d'une autre à partir de la nature humaine, de la nature humaine seule. On a souvent dit, et c'est vrai, qu'une personne qui grandit sur une île déserte ne parviendrait jamais au langage, parce que le langage s'enflamme au contact d'autrui, au contact de toute la société humaine.

C'est ainsi que le sentiment de l'un associé à celui de l'autre enflamme la loi dans la vie publique. On ne peut pas dire que le droit découle de tel ou tel coin de l'homme ou de l'humanité ; on peut seulement dire que les gens entrent en relation par les sentiments qu'ils développent les uns pour les autres et déterminent, fixent ainsi ces relations en droits. Le droit est donc une question qu'il faut se poser en considérant avant tout son évolution au sein de la société humaine. Mais la considération du droit pour l'homme moderne se rapproche de ce qui s'est développé dans l'histoire de l'humanité moderne comme exigence démocratique.

On ne s'approche pas de l'essence de ces exigences, comme l'exigence de la démocratie, si l'on ne considère pas l'évolution humaine elle-même comme une sorte d'organisme. Mais la façon de voir actuelle en est très, très éloignée. Il serait ridicule et paradoxal pour tout être humain d'essayer d'expliquer comment l'homme se développe de la naissance à la mort sous l'influence de la nourriture ; si l'on voulait expliquer que c'est parce que le chou est comme ça, le blé comme ça, le bœuf comme ci, que l'homme se développe de la naissance à la mort comme ça, etc. Non, personne n'admettra que c'est une approche raisonnable, mais tout le monde admettra qu'il faut se poser la question : comment s'explique par exemple, dans la nature humaine elle-même, que vers la septième année, les forces issues de cette nature humaine provoquent le changement de dents ? On ne peut pas expliquer le changement de dents à partir du chou ou du bœuf. De la même manière, on doit se demander : comment, par exemple, la maturité sexuelle se développe-t-elle à partir de l'organisme humain ? Etc. Pour expliquer ce qui se développe, on doit faire appel à notre nature intérieure.

Mais, parmi le genre de représentations d'aujourd'hui, cherchez-en une qui puisse s'appliquer à l'histoire de l'évolution humaine, une qui montrerait clairement, par exemple, qu'à mesure que l'humanité se développe sur terre, elle développe à partir d'elle-même, de son essence dans les différents âges, certaines forces et certaines capacités, certaines particularités.

Celui qui apprend à être objectif dans l'observation de la nature peut appliquer cette approche objective à l'observation de l'histoire. Et là, on constate que depuis le milieu du XV^e siècle, émergeant

du plus profond de la nature humaine, cette exigence de démocratie s'est développée et a été plus ou moins satisfaite dans les différentes régions de la Terre. Cette exigence fait que l'homme, dans son comportement envers autrui, ne peut accepter que ce qu'il ressent lui-même comme juste, comme étant ce qui lui convient. Du plus profond de la nature humaine, le principe démocratique est devenu la signature de l'aspiration humaine dans les relations sociales des temps modernes. Ce principe démocratique est une exigence élémentaire de l'humanité d'aujourd'hui.

Mais celui qui voit clair dans ces choses doit aussi les prendre très au sérieux et poser la question : quel est le sens et quelles sont les limites du principe démocratique ? Le principe démocratique – tel que je viens de le décrire – est que les personnes vivant ensemble dans un organisme social clos doivent prendre des décisions qui procèdent de chaque individu. Ensuite, bien sûr, ces décisions ne peuvent devenir contraignantes pour la société que par l'émergence de majorités. Les décisions à la majorité ne seront démocratiques que si chaque être humain en tant qu'individu est égal à l'autre être humain en tant qu'individu. Mais alors, les décisions ne peuvent être prises que sur les questions où l'être humain individuel, en tant qu'égal, est en réalité égal à tous les autres êtres humains. C'est-à-dire que les décisions ne peuvent être prises que sur une base démocratique, sur lequel tout homme ayant atteint la majorité est en mesure de juger, précisément parce qu'il a atteint la majorité. Mais ce faisant, ils ont – je le dis le plus clairement possible – fixé des limites à la démocratie. On peut uniquement, sur une base démocratique, prendre les décisions que l'on peut juger simplement par le fait qu'on est devenu majeur.

On exclut ainsi des mesures démocratiques tout ce qui concerne le développement des capacités humaines dans la vie publique. Tout ce qui est éducation et enseignement, tout ce qui est vie de l'esprit en général, exige la nomination de l'être humain individuel – nous en parlerons plus en détail après-demain –, exige avant tout une réelle connaissance individuelle de la nature humaine, exige des capacités individuelles particulières chez l'enseignant, chez l'éducateur, que l'être humain ne peut pas faire siennes simplement parce qu'il est devenu majeur. Soit on ne prend pas la démocratie au sérieux, auquel cas on la laisse décider de tout ce qui dépend des capacités individuelles ; soit on prend la démocratie au sérieux, et dans ce cas il faut en exclure l'administration de la vie de l'esprit d'un côté. Mais d'un autre côté, il faut également exclure de cette démocratie la vie de l'économie. Tout ce que j'ai développé hier repose sur les connaissances et les compétences que les individus acquièrent dans la sphère économique où ils vivent. La maturité et la capacité de jugement de chaque être humain responsable ne peut jamais suffire pour décider s'il est un bon agriculteur, un bon industriel, etc. Il n'est donc pas possible non plus pour chaque responsable de prendre des décisions à la majorité sur ce qui doit se passer dans le domaine de la vie économique.

Cela signifie que le démocratique doit être séparé du terrain de la vie de l'esprit, du terrain de la vie de l'économie. Alors apparaîtra entre les deux la véritable vie démocratique de l'État, dans laquelle chaque être humain fait face à l'autre être humain capable de jugement, responsable et compétent, mais où l'on ne peut prendre des décisions à la majorité que sur ce qui dépend du jugement égal de tous les hommes majeurs.

Quiconque ne se contente pas de dire les choses que je viens de dire en les pensant de manière abstraite, mais les mesure en termes de vie, verra que les gens se trompent sur ces choses précisément parce qu'elles sont en fait inconfortables à imaginer, parce qu'on ne veut pas développer le courage de pénétrer dans les conséquences ultimes de cette représentation humaine. Mais le fait qu'on n'ait pas voulu opposer à la demande générale de démocratie des choses pas tout à fait différentes a eu une importance très, très pratique pour l'évolution récente de l'humanité. Je voudrais vous présenter ces choses beaucoup moins à partir de principes abstraits qu'à partir de l'évolution historique de l'humanité elle-même.

Au cours de ces années, nous avons vu un État périr, on pourrait dire disparaître à partir de ses propres conditions, et on peut considérer cet État comme un objet d'expérimentation, y compris en matière juridique. Il s'agit de l'ancienne Autriche-Hongrie, qui n'existe plus. Tous ceux qui ont suivi les années de guerre savent que l'Autriche a fini par tomber à la suite de faits de guerre purs ; mais la

dissolution de cet État autrichien a été une sorte un second phénomène, quelque chose qui a résulté de ses conditions internes. Cet État s'est effondré, et il se serait probablement effondré aussi si les événements de la guerre avaient été moins graves pour l'Autriche. On peut le dire quand, pendant des décennies, on a observé la situation en Autriche – ce qu'a fait la personne qui vous parle ici, car j'ai passé trente ans de ma vie en Autriche.

C'est dans les années soixante du siècle dernier qu'est apparue l'exigence de démocratie, c'est-à-dire de représentation du peuple, venant de cette Autriche. Comment cette représentation du peuple a-t-elle été organisée ? Elle était organisée de telle manière que les représentants du peuple étaient recrutés au sein du Conseil impérial autrichien parmi quatre curies, quatre curies de nature purement économique : premièrement, la curie des grands propriétaires fonciers, une curie ; deuxièmement, les villes, les marchés et les sites industriels, une deuxième curie ; troisièmement, les chambres de commerce, une troisième curie ; la quatrième curie était celle des communautés rurales, mais même dans les communautés rurales, seuls les intérêts économiques entraient en ligne de compte. Ainsi, on élisait ses représentants au Conseil impérial autrichien selon qu'on était membre d'une communauté rurale, d'une chambre de commerce, etc. Et là étaient réunis les représentants des intérêts purement économiques. Les décisions étaient bien sûr prises à la majorité, par des individus, mais ces individus représentaient des intérêts tels qu'ils découlaient de leur affiliation économique avec les propriétaires terriens, les villes, les marchés et les villes industrielles, les chambres de commerce ou les communautés rurales. Et quels sont les droits publics qui sont sortis de ces décisions majoritaires ? Il en est sorti des droits publics qui n'étaient que des intérêts économiques transformés. Car, bien évidemment, si, par exemple, les chambres de commerce se mettaient d'accord avec les grands propriétaires terriens sur une chose qui leur était économiquement avantageuse, alors il était possible de prendre une décision majoritaire contre les intérêts de la minorité qui était peut-être concernée par la question. Chaque fois qu'il y a des groupes d'intérêts économiques dans les parlements, il est toujours possible de réunir des majorités qui prennent des décisions sur la base d'intérêts économiques, créant ainsi des droits qui n'ont rien à voir avec ce qui se passe de personne à personne comme conscience du droit.

Ou encore, prenez le fait, par exemple, que dans l'ancien Reichstag allemand siégeait un grand parti qui s'appelait le Centre (*Zentrum*) et qui représentait des intérêts relevant purement de l'esprit, à savoir des intérêts spirituels catholiques. Ce parti pouvait s'associer à n'importe quel autre pour former une majorité, et ainsi des besoins purement spirituels ont été transformés en tel ou tel droit public. Cela s'est produit d'innombrables fois.

On a souvent remarqué ce qui vit dans les parlements modernes qui veulent devenir démocratiques. Mais on n'a pas vu ce qui allait arriver : une pure et simple séparation entre ce qui est la vie du droit et ce qui est la représentation, l'administration des intérêts économiques. L'impulsion pour la triarticulation de l'organisme social doit donc exiger de la manière la plus décisive la séparation de la vie du droit, de la base juridique de la gestion des rapports économiques, de la gestion du cycle économique.

Dans le cycle économique, il devrait se constituer des associations, comme je l'ai dit hier. Les professionnels se feront face, les producteurs et les consommateurs se feront face. Ce qui s'y passera en termes de faits et de mesures purement économiques reposera sur des contrats que les associations concluront entre elles. Dans la vie économique, tout reposera sur des contrats, sur des prestations réciproques. Là, les entreprises seront confrontées aux entreprises. Les connaissances et les compétences seront le facteur décisif. Il ne s'agira pas de savoir quelle est mon opinion, disons, si je suis un industriel, sur la façon dont mon industrie doit être considérée dans la vie publique ; non, lorsque la vie économique sera indépendante, je ne pourrai pas en décider, mais je devrai être performant dans ma branche, je devrai conclure des contrats avec les associations d'autres branches, et elles devront me fournir quelque chose en retour. La possibilité de leur fournir des contreparties dépendra de ma capacité à proposer mes services. Contrat après contrat, il se formera une association d'efficacité. Là sont les faits.

La vie doit se dérouler différemment sur le terrain du droit. Sur ce terrain, l'homme peut faire face à l'homme. Sur le plan juridique, il ne peut s'agir que d'établir des lois qui réglementent les droits publics par des décisions prises à la majorité. Bien sûr, beaucoup de gens disent : mais après tout, qu'est-ce que le droit public ? Après tout, ce n'est rien d'autre que ce qui, mis en mots, fait entrer dans la loi ce qui vit dans des conditions économiques ! Il en est ainsi à bien des égards. Mais cela ne met pas hors jeu l'idée de la triarticulation sociale, qui n'ignore pas du tout la réalité : ce qui est déterminé à juste titre par les décisions prises sur une base démocratique est bien sûr porté dans la vie de l'économie par les personnes qui dirigent l'économie. Mais elles ne devraient pas le porter vers l'extérieur et en faire un droit. Elles l'introduisent dans la vie économique.

Les gens abstraits disent : oui, mais ce que fait une personne avec une autre lorsqu'elle émet une lettre de change, par exemple, ne serait-il pas dans la vie extérieure ? Et qu'y a-t-il dans la législation cambiaire qui ne soit pas entièrement contenu dans l'action de la vie de l'économie ? N'est-ce pas là une totale unité ? Et tu viens, avec ta triarticulation, nous démontrer ce qui dans la vie est une totale unité !

Comme s'il n'y avait pas beaucoup de domaines dans la vie – surtout dans la vie à laquelle l'homme n'accède pas par ses opinions et qu'il ne peut ainsi pas gêner – où des flux de forces de différents côtés s'unissent pour former une unité ! Supposons un être humain qui grandit : il possède différentes qualités qu'il a acquises par l'hérédité ; elles sont attachées à lui. Puis il présente certaines qualités, qui lui ont été apprises. Celui qui grandit acquiert des particularités de deux côtés : par l'hérédité et par l'éducation. Mais si vous faites quelque chose quand vous avez 15 ans, vous ne pouvez pas dire que ce que vous faites n'est pas une unité ! Le résultat de votre hérédité et le résultat de votre éducation se fondent en une seule unité. Une unité vit donc à l'intérieur, mais seulement par deux courants qui se réunissent pour former une unité. C'est précisément parce que les deux courants se réunissent qu'elle devient une unité saine.

Il découle donc de la réalité de la vie pour l'idée de l'organisme social triarticulé qu'une action saine dans le domaine économique n'est possible que, dans la mesure où elle comprend des concepts juridiques, si les mesures économiques sont gérées de manière autonome d'un point de vue économique et si les droits sont créés sur une base juridique démocratique. Les hommes rassemblent ensuite ces éléments pour former une unité. Ils fonctionnent ensemble, alors que si vous laissez les droits naître des intérêts de l'économie elle-même, vous faites de ces droits des caricatures. Le droit n'est alors qu'une photographie, qu'une empreinte de l'intérêt économique. Le droit n'est pas du tout là. Ce n'est qu'en permettant au droit de se développer de façon originale et primordiale sur son propre terrain démocratique que vous pouvez le porter dans la vie économique.

On pourrait penser que ces idées seraient tellement faciles à comprendre qu'il ne serait pas vraiment nécessaire d'en discuter. Mais notre époque a justement ce quelque chose de particulier que la vie moderne a obscurci les vérités les plus claires et que l'on déforme les vérités les plus claires.

Aujourd'hui, on pense, sur le terrain sur lequel se développent de nombreux points de vue socialistes, qu'il est nécessaire de maintenir la dépendance de la vie du droit par rapport à la vie de l'économie. Hier, je vous ai indiqué comment établir une sorte de hiérarchie sur la base d'un modèle politique, et comment réglementer et gérer la vie économique en conséquence. On pense là que ceux qui gèrent la vie de l'économie élaboreront en même temps des droits. En disant cela, on n'a aucun sens du concret, de la vie réelle. Ce n'est pas la vie de l'économie, dans laquelle il faut avant tout être capable d'organiser des rapports de production, qui peut produire des rapports de droit ; ceux-ci doivent être produits à partir de leur propre source, parallèlement à la vie économique. Ils ne sont jamais le fruit d'une simple réflexion, mais du fait qu'un élément étatique se développe parallèlement au cycle économique, dans lequel l'être humain individuel est confronté à l'autre être humain individuel.

Il ne s'agit pas de produire des lois juridiques à partir d'une quelconque conscience originale d'économiste, mais de créer d'abord le terrain concret sur lequel les hommes, par leurs sentiments, établissent des rapports tels qu'ils puissent les transformer en rapports de droit. Il s'agit de créer une réalité à côté de la vie de l'économie. Le droit ne sera alors plus une simple superstructure sur la vie

de l'économie, mais une entité autonome. Alors on ne viendra pas à bout de l'erreur de base, la superstition de la question sociale, par une réponse théorique, comme s'il suffisait de réorganiser la vie de l'économie pour arriver à d'autres concepts juridiques ; alors on créera la réalité dans l'organisme social triarticulé en créant simplement le terrain du droit autonome, la réalité à partir de laquelle, par les rapports humains et les relations humaines, se crée la puissante force de la vie du droit, capable de maîtriser la vie de l'économie.

Enfin, la vision historique de l'époque récente sous un angle différent montre que ce que je viens d'évoquer est encore prouvé. Revenez sur les motivations que les gens avaient encore jusqu'au 13^e, 14^e siècle pour leur artisanat et autres travaux. Les penseurs socialistes modernes insistent souvent sur le fait que l'homme est coupé de ses moyens de production. Et s'il l'est à un tel point, c'est uniquement en raison des conditions économiques modernes. En fait, il est coupé de ses produits. L'ouvrier qui travaille à l'usine, quelle part a-t-il de ce que vend l'entrepreneur ? Que sait-il à ce sujet ? Que sait-il du chemin que cela fait dans le monde ? Un petit morceau d'un grand contexte ! Il ne verra peut-être jamais la situation dans son ensemble. Pensez à l'énorme différence avec l'ancien artisanat, où le travailleur prenait plaisir à ce qu'il produisait – quiconque connaît l'histoire sait que c'est le cas ; pensez à la relation personnelle d'un être humain avec la production d'une clé, d'une serrure, etc. Quand on va dans des régions primitives, on peut encore avoir des expériences assez agréables de cette relation, mais on ne fait plus de telles expériences dans les régions moins primitives. Je suis allé une fois – pardonnez-moi de raconter une histoire aussi personnelle, mais peut-être cela permettra-t-il de mieux comprendre – dans un tel endroit : je suis entré dans un salon de coiffure et j'ai été vraiment très heureux de voir le plaisir qu'a eu l'apprenti-coiffeur à couper joliment les cheveux à un être humain ! Il était très heureux de faire ce qu'il faisait. Ces liens personnels entre l'homme et ses produits sont de moins en moins nombreux. La disparition de ce lien est simplement une exigence de la vie économique moderne. Il ne peut en être autrement dans les situations complexes où nous devons travailler suivant la division du travail. Or si nous n'avions pas la division du travail, nous n'aurions pas la vie moderne avec toutes les choses dont nous avons besoin, nous n'aurions pas de progrès. L'ancienne relation entre l'homme et son produit ne peut plus être là.

Mais l'homme a besoin d'une relation avec son travail. L'homme a besoin de cette joie entre lui et son travail, il a besoin qu'une certaine dévotion à son travail puisse exister. L'ancienne dévotion, le contact immédiat avec l'objet qui a été produit, n'est plus là, mais elle doit être remplacée par autre chose. Parce que la nature humaine ne peut pas supporter qu'il n'y ait pas une motivation au travail similaire à celle qu'il y avait à travers la joie de la création immédiate de l'objet. Cette joie doit être remplacée par autre chose. Par quoi peut-elle être remplacée ? On ne peut la remplacer qu'en élargissant l'horizon de l'humanité, en appelant les hommes sur un plan où ils rencontreront leurs semblables en de vastes cercles – pour finir, avec tous leurs semblables, ceux qui habitent avec eux le même organisme social – afin que chacun, en tant qu'homme, développe de l'intérêt pour l'homme. Cela doit se faire de manière que même celui qui, dans le coin le plus caché, travaille sur une seule vis pour un vaste ensemble ne soit pas nécessairement absorbé avec sa situation personnelle par la vue de cette vis, mais qu'il puisse porter dans son atelier ce qu'il a accueilli comme sentiments pour d'autres personnes, qu'il le retrouve lorsqu'il quitte son atelier, qu'il ait une vision vivante de son lien avec la société humaine, qu'il puisse travailler même s'il ne travaille pas avec joie pour le produit immédiat, mais parce qu'il se ressent comme un membre digne dans le cercle de ses semblables.

C'est de ce besoin que sont nées l'exigence moderne de démocratie et la manière moderne de définir de façon démocratique le droit, le droit public. Ces choses sont intérieurement liées à la nature de l'évolution humaine. Elles ne peuvent être comprises que par ceux qui sont enclins à s'intéresser réellement à l'essence de l'évolution humaine telle qu'elle se déroule sur le terrain social. Il faut ressentir qu'il faudrait élargir les horizons des hommes, vous devez ressentir : certes, je ne sais pas ce que je fais à mes semblables en fabriquant cette vis ici, mais je sais qu'à travers les rapports vivants que j'ai avec eux par le droit public, je suis au sein de l'ordre social un membre digne, un membre qui est égal à tous les autres.

C'est ce qui doit sous-tendre la démocratie moderne, et ce qui doit sous-tendre, agissant de sentiment à sentiment entre les hommes, le droit public moderne. Ce n'est qu'en examinant de cette manière la structure interne de l'être humain que nous pouvons arriver à des concepts véritablement modernes de ce qui doit se développer en tant que droit public dans tous les domaines. Nous en parlerons plus en détail lors de la cinquième conférence. Pour finir, je voudrais vous montrer comment le domaine de la justice passe du terrain du droit réel en tant que tel au terrain de l'esprit.

Il suffit de considérer les situations que je viens de vous décrire pour voir comment le rabotage des sentiments entre hommes égaux sur le terrain démocratique crée les lois, tandis que les contrats entre coalitions ou même entre individus naissent sur le terrain de l'économie. À partir du moment où l'individu doit chercher ou trouver son droit en vertu du droit civil, du droit privé ou de toute autre manière, y compris le droit pénal, à ce moment-là, le droit passe du terrain du droit réel au terrain de la vie de l'esprit. Là encore, comme pour la législation fiscale, la représentation de l'homme moderne est loin d'être à l'aise avec ce qui devient évident quand on tient compte des conditions de base.

Voyez-vous, quand il s'agit de juger comment appliquer une loi à l'être humain individuel, il faut tenir compte du jugement individuel de cet être humain ; il faut tenir compte du fait que l'on peut vraiment l'aborder par ses capacités spirituelles. L'administration de la justice pénale et civile ne peut se fonder sur le droit général ; elle doit être ramenée sur le terrain dont je préciserai la particularité profonde après-demain, lorsque je parlerai de la vie de l'esprit. Elle ne peut devenir un acte de droit que si chaque homme qui devient juge est réellement capable de juger sur la base de ses capacités individuelles, et même sur la base de ses rapports individuels avec l'homme qu'il doit juger. On pourrait peut-être imaginer qu'une telle chose puisse se réaliser par les moyens les plus divers. Dans mes *Éléments fondamentaux pour la solution du problème social*, j'ai indiqué une manière d'y parvenir.

Dans l'organisme social triarticulé, il y a l'administration autonome de l'économie que je vous ai décrite hier, il y a la base du droit démocratique que j'ai expliquée aujourd'hui et que je développerai, dans son interaction avec les autres domaines, dans mon cinquième exposé. Mais il y a aussi une vie de l'esprit indépendante, où, surtout, l'enseignement et l'instruction sont administrés de la manière que j'ai indiquée hier et que je préciserai après-demain. Donc, ceux qui sont les administrateurs de la vie de l'esprit devront en même temps nommer les juges, et chaque homme aura le droit et la possibilité – disons seulement pour une période de temps limitée – de décider par quel juge il veut être jugé qu'il se trouve devoir être jugé pour quelque chose de civil ou de pénal. Il désignera son juge à partir de sa situation réelle. Quant au juge, qui ne sera pas un bureaucrate du droit, mais sera désigné au sein de l'organisme spirituel, il pourra également déterminer, à partir de l'environnement social dans lequel il se trouve, comment juger celui qui doit être jugé. Il s'agira de ne pas nommer les juges en fonction des besoins de l'État ; il faudra plutôt que les raisons de nommer un juge soient similaires à celles qui sont invoquées dans la vie libre de l'esprit pour mettre à un poste le meilleur éducateur. Devenir juge sera quelque chose de semblable à devenir enseignant ou éducateur.

Bien sûr, cela signifie que la décision juridique s'écarte de la fixation du droit établi par des voies démocratiques. Cet exemple d'administration de la justice pénale montre comment la démocratie donne naissance à ce qui est une affaire individuelle de l'être humain et qui doit également être jugé sur une base individuelle. La fixation du droit est une question sociale au sens le plus éminent du terme. Dès que l'on est obligé de s'adresser à un juge, on est généralement confronté à une affaire suprasociale ou antisociale, qui ne fait pas partie de la vie sociale. De telles affaires sont fondamentalement toutes des affaires humaines individuelles. Ce sont les branches administratives de la vie de l'esprit, et parmi celles-ci se trouve l'administration de la justice. L'administration de la justice va au-delà, sort des limites de la démocratie.

Il s'agit donc d'établir dans la réalité ce que la réalité provoque entre les hommes. Alors cette vie du droit ne sera pas une superstructure de la vie de l'économie, mais cette vie du droit aura un effet sur la vie de l'économie. On ne pourra jamais arriver à ce qui doit se passer dans ce domaine par une

simple approche théorique, on ne le pourra qu'en se penchant sur la vie pratique et en se disant : une véritable vie du droit ne peut avoir la force correspondante que si l'on crée une base du droit autonome. Cette base du droit a disparu sous le flot de la vie de l'économie. La vie du droit est devenue un appendice de la vie de l'économie. Elle doit redevenir autonome, tout comme la vie de l'esprit doit s'émanciper de la vie de l'économie. Il faut corriger la grande erreur pour voir clairement la question sociale – la grande erreur qui est de se contenter de réorganiser les institutions économiques, en croyant que tout le reste s'arrangera de lui-même. Cette erreur est due au fait que, depuis un certain temps, la vie de l'économie est la seule à être puissante. On se laisse influencer de manière suggestive par la seule puissance de la vie de l'économie. On ne résoudra jamais la question sociale ainsi. Les gens se feront des illusions, surtout le prolétariat. Ils voudront tirer de la vie de l'économie ce qu'ils appellent la « juste répartition des biens ». Mais la juste répartition des biens ne sera possible que s'il y a au sein de l'organisme social des hommes capables de créer les institutions permettant de satisfaire les demandes économiques. Et cela ne sera possible que lorsqu'on comprendra que pour satisfaire les exigences sociales, il ne suffit pas de transformer la vie de l'économie, mais qu'il faut répondre à la question : que faut-il mettre à côté de la vie de l'économie pour que des hommes sociaux qui deviennent sociaux dans la vie du droit, dans la vie de l'esprit, puissent en permanence la façonner socialement ?

Cette vérité doit être opposée à une superstition, à un dogme. Et ceux qui cherchent dans la vie de l'économie le seul recours pour une guérison de la vie sociale doivent se référer à l'esprit et au droit. Ils ne doivent pas en rêver comme si le droit n'était qu'une simple fumée s'élevant de la vie de l'économie, mais penser de manière réaliste : c'est précisément parce que le droit et la conscience du droit ont été récemment submergés par la vie de l'économie que nous avons besoin, pour façonner notre organisme social, de créer réellement un organisme de droit avec l'élan social correspondant.